

Gimel, le 24 novembre 2021

**CONSEIL COMMUNAL
DE GIMEL**

Rapport de la commission des finances (CoFin)

Sur le préavis municipal 08-2021 "*Budget 2022*"

Présidente: Mme Doris CHRISTEN
Rapporteur: M. Florian MAGNIN
Commissaires: Mmes Déborah BIGNENS et Christelle DEBONNEVILLE et M. Jean-Marie PASCHE

Séances du : 25 octobre 2021 / 3 novembre 2021 / 10 novembre 2021 / 16 novembre 2021

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances s'est réunie à quatre reprises pour l'étude du préavis municipal cité sous rubrique, dont deux fois en présence de la Municipalité et une fois en présence de la boursière communale que nous remercions vivement pour leur disponibilité.

En première lecture du budget, la commission a inventorié 28 questions adressées à la Municipalité. Certaines d'entre-elles donnant déjà lieu à des explications dans le rapport de la Municipalité, le présent rapport entend se centrer sur certaines thématiques.

Observations de la CoFin

Constat général

Le projet de budget 2022 présente une évolution des charges de **+1,5%** et des recettes de **+1,8%** en comparaison du budget 2021.

Chapitre 32 "Forêt et pâturage"

La CoFin s'est intéressée aux variations asymétriques C2020-B2021-B2022¹ de certaines lignes budgétaires ou de l'augmentation d'autres. Les particularités observées pour le budget 2022 sont :

- Réfection du chemin de la Rolaz pour 35'000 fr. Ce montant était déjà inscrit au B2021, mais non réalisé. Une subvention de 20'000 fr. doit être prise en considération.
- L'augmentation de la charge liée au débardage est calculée d'après un volume de 2'800 m³ au coût d'exploitation de 34 fr. le m³.
- Le produit de l'association forestière vaudoise repose sur un volume à peu près équivalant de 2'800 m³ pour le service des résineux auquel s'ajoute le bois de déchetage et de râperie. Les prix ayant sensiblement augmentés, le groupement table sur un produit estimé à 68 fr. le m³ pour 2022.
- Des entretiens/réfections sont prévus à la Sèche (clôtures, murets, contrôle du toit et boiserie vraisemblablement à refaire) ainsi qu'au Mont-Bally.

¹ C=comptes ; B=budget

Chapitre 43 "Routes"

La CoFin a souhaité comprendre la ventilation entre les dépenses d'entretien des routes (inscrites au budget) de celles ressortant des dépenses d'investissements (point repris dans le rapport de la CoFin portant sur le préavis du plafond d'endettement). Une partie des charges liées aux routes bénéficient d'un retour dans le cadre de la péréquation par le biais des dépenses thématiques (positif pour la commune).

Le montant de 300'000 fr. inscrit au budget sera affecté - à raison de 250'000 fr. - pour le chantier qui a débuté à l'avenue de la Rosière (à la hauteur du bois de la Rosière) dont une partie sera déjà comptabilisée sur l'exercice 2021. La Municipalité nous informe que ces travaux sont rendus nécessaires par la DGE-EAU² pour prévenir le souillage de l'eau potable issue des captages situés en aval de la route et destiné à la commune de Saubraz. Le solde porté au budget sera affecté aux réparations ponctuelles du réseau routier. Le personnel communal sera également davantage impliqué dans la réalisation de certains travaux d'entretien.

Les subventions reçues (généralement avec un décalage temporel) sont réinjectées dans le même chapitre budgétaire de sorte que le montant de 300'000 fr. doit s'entendre comme un coût net pour la commune.

Les réfections d'envergures seront traitées, quant à elles, au travers de préavis (route d'Aubonne et carrefour du Prunier, notamment). Pour rappel, le coût de la réfection complète du réseau routier communal (hors subventions) se monte entre 10 et 12 millions de francs.

Chapitre 81 "Service des eaux"

L'attribution aux financements spéciaux pour l'eau, généralement très bénéficiaire, marque un fléchissement dans le cadre du projet de budget 2022. Celui-ci s'explique par les dépenses d'entretien projetées à la suite du contrôle réalisé en 2021 sur l'ensemble du réseau d'eau.

Concrètement, il est prévu, en 2022, la pose de barrières pour les zones S1³. Une réserve est également prévue dans le cadre de discussions à venir avec le SIDERE⁴ pour la reprise des installations de captage de l'Ezilière – jusque-là exploitée par la commune de Perroy - dont la concession arrive à échéance. Notre commune envisage la reprise de la concession et le rachat des installations. Enfin, des travaux doivent être menés à la hauteur de l'EMS de la Rosière afin de réhabiliter une conduite sous pression alimentant une borne hydrante située à proximité.

Autres remarques

- La CoFin se réjouit de la baisse annoncée de la taxe déchets de 5.- conduisant ainsi au rééquilibrage de cette taxe causale.
- Le rendement net du patrimoine immobilier communal demeure durablement déficitaire. Il conviendrait qu'une analyse soit menée sur les biens d'utilité publique peu exploités et vieillissants (à l'instar du collège du Martinet) et ceux destinés à la location dont les rendements s'avèrent en dessous des prix du marché (pour des raisons de vétusté). Si la CoFin n'entend bien sûr pas se substituer aux compétences de la Municipalité, une réflexion sur le dimensionnement du parc immobilier communal et l'opportunité de financer la rénovation d'une partie de celui-ci par la cession d'autre(s) actifs(s) ne présentant pas un intérêt digne de protection mériterait d'être menée.

La CoFin constate que le projet de budget 2022 est globalement stable même si celle-ci aurait préféré voir le déficit ramené au point d'équilibre. Aucune dépense somptuaire ou ne répondant pas à un besoin immédiat n'est constatée, la Municipalité faisant preuve de la prudence nécessaire. Dans ces circonstances, aucun amendement au budget n'est recommandé par la CoFin. Si les charges de fonctionnement demeurent contenues (en comparaison des exercices précédents), la CoFin n'est toutefois pas à en mesure de déterminer si des mesures d'économies pourraient être dégagées au travers de mesures d'efficacités ou de rationalisation.

² Direction générale de l'environnement

³ zone située à proximité immédiate d'une zone de captage

⁴ Service intercommunal de distribution d'eau potable de Rolle et environs

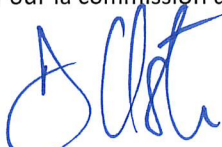
Conclusions

Sur la base de ce qui précède, la commission des finances vous invite, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à approuver le préavis 08-2021 comme suit :

Le conseil communal décide :

1. *D'adopter le budget 2022 tel que présenté qui boucle avec un déficit de 338'421 fr.*

Pour la commission des finances :



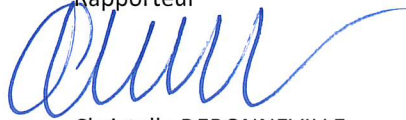
Doris CHRISTEN
Présidente



Florian MAGNIN
Rapporteur



Déborah BIGNENS
Commissaire



Christelle DEBONNEVILLE
Commissaire



Jean-Marie PASCHE
Commissaire